

Zeitschrift: Arbido-R : Revue
Herausgeber: Vereinigung Schweizerischer Archivare; Verband der Bibliotheken und der Bibliothekarinnen/Bibliothekare der Schweiz; Schweizerische Vereinigung für Dokumentation
Band: 2 (1987)
Heft: 4

Rubrik: Meine Meinung = Tribune libre

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

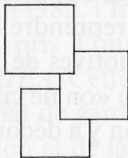
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Meine Meinung Tribune libre

Vers un catalogue collectif des livres anciens conservés dans les bibliothèques suisses

C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai pris connaissance des «Postulats pour la publication d'un Catalogue collectif des livres anciens conservés dans les bibliothèques de Suisse» paru dans un récent numéro d'*ARBIDO-R* (87/3). Jean-Daniel Candaux met le doigt sur un problème auquel, à l'instar de nombreux collègues, j'ai l'occasion d'être confronté presque journalièrement dans le cadre de recherches de longue haleine consacrées aux livres imprimés à Lausanne au XVIII^e siècle: la localisation, dans telle ou telle bibliothèque suisse, d'un exemplaire d'une édition précise d'un texte.

Comme le relève notre collègue genevois, le Catalogue collectif suisse, à Berne, constitue certes un instrument de travail appréciable: que ne donneraient pas les bibliothécaires français pour pouvoir disposer d'une telle base de données! Toutefois, une expérience de plusieurs années m'a permis de constater que cette institution est loin d'épuiser les ressources des fonds anciens du pays. Non seulement, on le sait, des collections entières, comme celles de l'Universitätsbibliothek de Bâle par exemple, n'ont pu y être intégrées, mais encore doit-on compter sur de nombreux ouvrages acquis après coup, qu'on n'a pas toujours jugé utile de signaler à la centrale bernoise. A cela s'ajoute le fait que seules les principales bibliothèques de Suisse alimentent ce fichier commun: des bibliothèques d'importance locale (Yverdon, Morges, Rolle, Vevey, Oron, pour le Pays de Vaud, par exemple) possèdent souvent des fonds anciens d'un intérêt primordial. Il me semble que ces bibliothèques, dont les richesses sont en général méconnues, ne sauraient être laissées de côté.

Le projet de Jean-Daniel Candaux vient à son heure, et il faut s'en réjouir. La mise en œuvre d'un «Catalogue collectif des livres anciens conservés dans les bibliothèques suisses» soulève toutefois un certain nombre de problèmes: structure de travail, financement, planification, etc. Au niveau rédactionnel, la question du classement des notices et de la profondeur du catalogage n'est pas indifférente. Sur le premier point, l'utilisation de l'ordinateur pourrait permettre l'édition de catalogues «à la carte», chronologiques,

thématiques, mono- ou multilingues, centrés sur un auteur ou un titre particulier, etc. Le problème du libellé des notices, de leur degré de précision, est plus délicat. Il est impossible d'envisager un recatalogage simultané, livre en main, de tous les fonds anciens du pays selon un modèle unifié. D'autre part, un recatalogage sommaire sur la base des fiches existantes, semble insuffisant: un même ouvrage peut avoir été catalogué sous des vedettes différentes d'une bibliothèque à l'autre, et avec une précision variable (notamment au niveau de la collation, souvent réduite au seul relevé du format et du nombre de volumes). Si l'on prétend mettre à la disposition du public un instrument satisfaisant, les notices qui le constituent doivent être assez précises pour qu'une édition puisse être distinguée d'une autre et pour que tous les exemplaires d'une même édition puissent être signalés ensemble. Ne pourrait-on pas, ne devrait-on pas, dès lors, privilégier la «matérialité» des livres, c'est à dire les considérer non comme objets à cataloguer mais comme *objets à montrer*? Tout chercheur qui travaille dans le domaine du livre ancien connaît l'importance de la page de titre, de sa disposition, de sa typographie, de son ornementation, notamment dans le cas du repérage des contrefaçons, même si plusieurs états différents d'une édition se cachent parfois sous une page de titre identique ... Du coup, il est permis de se demander si la manière la plus rapide et la plus précise de travailler ne serait pas d'envoyer à une «centrale d'accueil» des photocopies de pages de titre complétées par un relevé sommaire de la collation et la cote du volume, une somme proportionnelle au nombre de copies envoyées (par exemple 1.- par copie) étant versée à chaque bibliothèque ... Peut-on imaginer un mode de financement plus simple? La «centrale d'accueil» procéderait dans un second temps au traitement de la matière récoltée: chaque édition – et non chaque exemplaire – ferait l'objet d'une notice sommaire à la fin de laquelle les différents exemplaires localisés en Suisse seraient signalés. Mieux: est-ce délirer que d'envisager la publication, sous la forme d'un jeu de microfiches, du corpus de photocopies constitué par la «centrale»? En estimant en gros le nombre de notices à 200 000 cela représenterait, à raison de 400 pages de titre par microfiche, un catalogue de 500 microfiches ...

Je ne me livre à ces réflexions que pour mieux cerner certains des enjeux de la publication d'un «Catalogue collectif des livres anciens». Les bibliothécaires suisses doivent saisir la balle au bond. Ne pourrait-on pas envisager la création d'une commission de réflexion constituée de «sept sages» – l'utopie n'est-elle pas le luxe de la sagesse? – à laquelle serait confiée l'étude des implications techniques, financières et politiques d'un tel projet? A l'ABS de jouer.

Silvio Corsini